

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Saint-Omer

Canton de Lumbres

Commune de VAUDRINGHEM

*Le Maire de Vaudringhem,
Vu le Code des Communes,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Considérant que les arbres vendus par la commune seront abattus
par Monsieur Jonathan REBERGUE, dans la Rue Loquin, à partir
du 09 Février 2017,*

*Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter le
déroulement de ces travaux et prévenir les accidents ;*

A R R E T E

Article 1 : *La circulation sera interdite à tous véhicules motorisés
ou pas ainsi qu'aux piétons à compter du Jeudi 09 Février 2017
pour une durée de 2 semaines dans le haut de la Rue Loquin (du n°
20 jusque le dépôt Ducrocq).*

Article 2 : *Les panneaux de signalisation seront posés par les
soins du service technique de la commune de Vaudringhem.*

Article 5 : *Le présent arrêté sera publié et affiché dans la
Commune de VAUDRINGHEM.*

Fait à Vaudringhem,
Le 03 Février 2017

Le Maire,



Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Saint-Omer

Canton de Lumbres

Commune de VAUDRINGHEM

*Le Maire de Vaudringhem,
Vu le Code des Communes,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Considérant que les arbres vendus par la commune seront abattus
par Monsieur Jonathan REBERGUE, dans la Route de la Herse, le
09 Février 2017,*

*Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter le
déroulement de ces travaux et prévenir les accidents ;*

A R R E T E

Article 1 : *La circulation sera interdite dans la Rue de la Herse à
tous véhicules motorisés ou pas ainsi qu'aux piétons du Jeudi 09
Février 2017 au Mardi 14 Février 2017.*

Article 2 : *Les panneaux de signalisation seront posés par les
soins du service technique de la commune de Vaudringhem.*

Article 5 : *Le présent arrêté sera publié et affiché dans la
Commune de VAUDRINGHEM.*

*Fait à Vaudringhem,
Le 06 Février 2017*

